

ARCHIVES MUNICIPALES DE NANCY

3 rue Henri Bazin - 54 000 Nancy

03.54.50.60.70.

archives@mairie-nancy.fr



Exposition itinérante

Conditions de prêt

>> Durée

L'exposition peut être prêtée pour une durée déterminée à l'avance (entre 15 jours et 2 mois).

>> Logistique

Le transport (aller-retour), ainsi que le montage et le démontage sont à la charge de l'emprunteur. Néanmoins, les Archives municipales peuvent s'occuper du transport si le demandeur ne possède pas de véhicule adapté.

L'emprunteur fournit les cimaises nécessaires à l'accrochage des panneaux (cimaises type grillage, par exemple).

>> Assurance

L'emprunteur peut souscrire une assurance clou à clou pour couvrir les éventuels frais de dommages sur les panneaux.

Lors du retrait aux Archives municipales, un constat d'état est établi. Il sert au contrôle lors du retour de l'exposition. En cas de dégradation ou de perte du matériel pédagogique, le remboursement intégral des frais de remise en état ou de remplacement sera demandé à l'emprunteur.

>> Tarif

Les expositions sont prêtées gratuitement. Tout accès payant à l'exposition est interdit.